

Plan éco-collèges



Plan éco-collèges : des lieux d'apprentissage, vitrines de la politique environnementale du Département

Le Plan environnement ambitionne de faire des collèges, des établissements vitrines de la politique départementale menée en la matière. La rénovation exemplaire des bâtiments, les économies d'eau et d'électricité, davantage de produits locaux dans les assiettes ou l'incitation à l'usage du vélo sont autant de pistes soulevées pour qu'ensemble, Département et collégiens, relèvent le défi du changement climatique.

Au-delà de la distribution de gourdes réutilisables et recyclables aux classes de 6^e pour leur entrée au collège, la première action du Plan éco-collège consiste véritablement à définir « le nouveau référentiel éco-collège 71 ». Le recyclage des déchets, les économies d'eau et d'énergie, etc. sont au cœur de la problématique. Le collège du Bois-des-Dames à St-Germain-du-Bois et le collège Vivant-Denon à Saint-Marcel qui doivent faire l'objet d'une restructuration totale, ont d'ores-et-déjà été sélectionnés pour faire valeur d'exemple.

D'autres actions tels que le projet de jardin de pluie au collège des Chênes-rouges à St-Germain-du-Plain, la plantation à titre symbolique du premier de la série des 600 000 arbres préconisés au Plan environnement au collège Louis-Pasteur à Saint-Rémy ou bien encore, l'étude pour la végétalisation des établissements, viendront créer les conditions d'un plus grand respect du cadre de vie au sein même des collèges en 2021.

Mais qui dit collège exemplaire, dit aussi collégiens avertis, formés aux éco-gestes ! Le Département a donc prévu d'accompagner plus avant, dans le cadre d'un partenariat adéquat avec différentes instances parties prenantes, les projets de labellisation E3D (établissement en démarche de développement durable) des établissements.

[Plus d'infos](#)



